

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**

-  
Arrondissement de  
**Forcalquier**

-  
Canton de  
**Valensole**

-  
Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à neuf heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de  
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents :**

Mesdames Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS,  
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle  
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE ESTEVES, Laurent  
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu  
SOLDA.

**Absents donnant pouvoir :**

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,  
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen  
BUHLER à Madame Michèle COTTRET, Madame Danielle CASALE à  
Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame  
Monique HOURS, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à Monsieur Vincent  
BLACHERE ESTEVES.

**Absents :**

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

**Secrétaire de séance :**

Madame Nicole VENTEUX

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

**Date de convocation**

12 décembre 2023

**OBJET :** Avenant n°1 à la convention de partenariat 2022-2025 signée avec la Mutualité  
Sociale Agricole Alpes Vaucluse et le Centre Social SAN Bastian – Soutien à la fonction «  
animation globale et coordination »

**Rapporteur :** Madame Josette LAUVERGNIAT

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2023-043 du 30 mars 2023 relative à la signature d'une convention signée entre  
le Centre Social San Bastian et la Mutualité Sociale Alpes Vaucluse (MSA) pour la mise en place  
d'un partenariat financier de 4 000 € pour le soutien des actions de l'animation globale et de  
coordination ;

**Considérant** le courrier du 7 novembre 2023 de la MSA informant la commune que le Comité  
d'Action Sanitaire Sociale a valorisé sa prestation de service « Animation Globale et Coordination »  
de 4 000 € à 5 000 € ;

**Considérant** qu'afin de permettre la mise en place de cette nouvelle participation financière, il y a  
lieu de signer un avenant à la convention initiale ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

**APPROUVE** l'avenant n°1 de participation financière avec la MSA Alpes Vaucluse pour la prestation  
« Animation Globale et Coordination » qui passera de 4 000 € à 5 000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,  
Le 19 décembre 2023

Signé,  
Le 20 DEC. 2023

Le Maire



Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,

Nicole VENTEUX



L'essentiel & plus encore

## AVENANT à la Convention de partenariat 2022-2025

**Objet : Soutien à la fonction « Animation Globale et Coordination »  
des Centres sociaux Alpes Vaucluse.**

ENTRE :

La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse, représentée par Corinne GARREAU, Directrice Générale,

Dont le siège social est situé 1 place des Maraîchers CS 60505, 84056 AVIGNON cedex 9

Ci après dénommée la MSA.

ET

La structure Centre social, représentée par,

### Article 1 : Objet de l'avenant

La MSA décide d'une revalorisation de la prestation de services Centres Sociaux pour la période 2023-2025. Celle-ci est portée à un montant unitaire et annuel de 5 000 € au lieu de 4 000 €. En conséquence, l'article 7 sur les modalités de financement est remplacé par cet avenant.

Fait à Avignon, le 17 Novembre 2023, en double exemplaire.

Pour la MSA,  
La Directrice Générale

Corinne GARREAU

Pour le Centre social,  
Le Maire

Paul Audan